

ASA DES PALUDS DE SAINT REMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

Gestion administrative :

SICAS – 305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.paluds-saintremy@outlook.com

Référence : DEL_2026/01

Objet : Budget Primitif 2026

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	3

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt six et le quinze janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA des Paluds de Saint Rémy, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 06 Janvier 2026.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Monsieur le Président informe les syndics qu'en application de l'ordonnance sus-citée, il est nécessaire d'établir un projet de budget à déposer au siège de l'ASA durant 15 jours avant le 31/12 (N-1) permettant de recueillir les avis des membres de l'association. Ce projet a été mis en ligne sur le site internet du SICAS (<https://www.sicas.fr/gestion-asa/asa-des-paluds-st-remy>) du 15 Décembre au 31 Décembre 2025.

Il convient maintenant d'exposer aux syndics les prévisions du budget de l'exercice 2026 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

Article 1^{er} : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2026 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

Article 2 : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **23 000 €** (VINGT TROIS MILLE EUROS) pour la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président
GALERON Yvon



Nom et Prénom du second signataire
BRUN Jean-Claude



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 15/01/2026

Accusé de réception en préfecture
018-291301737-20260115-DEL_2026-01-DE
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026